

FICHE D'INFORMATIONS RELATIVES À L'ARTICLE/FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FIA/FDS)

Pile alcaline zinc-air

La présente fiche d'informations relatives à l'article (FIA) fournit des informations pertinentes sur les piles aux distributeurs, aux consommateurs, aux OEM et aux autres utilisateurs qui requièrent une FDS conforme au SGH. Les articles, tels que les piles, sont exemptés des critères de classification des FDS selon le SGH. Les critères du SGH ne sont pas destinés ou prévus en vue d'être utilisés pour classer les dangers physiques, sanitaires et environnementaux d'un article. Les piles grand public sont définies comme des dispositifs électrotechniques. La conception, la sécurité, la fabrication et la certification des piles Energizer et Rayovac grand public sont conformes aux normes de piles ANSI et IEC.

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit : ENERGIZER		Numéro du document : 0321-Zinc	
Système chimique : alcaline zinc-air		Date de préparation : janvier 2023	
Conçue pour être rechargée : Non		Date de validité : janvier 2026	
Préparée par : Energizer			
Energizer Brands, LLC 533 Maryville University Drive St. Louis, MO 63141		Pour plus d'informations, envoyer un e-mail à : customersupport@energizer.com 1 800 383 7323	
Description	Pile alcaline zinc-air (0HG)		
Utilisation	Source d'alimentation portable		
Marque	ENERGIZER		
Désignation IEC	Comprend, sans s'y limiter : PR70, PR48, PR41, PR44		
Tailles	Comprend, sans s'y limiter : AZ10/230, AZ13, AZ312 et AZ675		

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Non applicable aux articles

Les articles, tels que les piles, sont exemptés des critères de classification des FDS selon le SGH. Les critères du SGH ne sont pas destinés ou prévus en vue d'être utilisés pour classer les dangers physiques, sanitaires et environnementaux d'un article.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

REMARQUE IMPORTANTE : la pile ne doit pas être ouverte ni jetée au feu. L'exposition aux ingrédients qu'elle contient ou la combustion de ceux-ci peut être nocive.

MATERIAU OU INGRÉDIENT	N° CAS	%	TLV*/**TWA
Zinc	7440-66-6	30-40	5,0 mg/m ³ (ZnO sous forme de fumée)
Acier	7439-89-6	30-40	---
Placage acier inoxydable-nickel	7440-02-0	3-7	1,0 mg/m ³ (élémentaire, TWA)
Placage acier inoxydable-cuivre	7440-50-8	1-5	1 mg/m ³ (TWA)
Noir de carbone	1333-86-4	1-3	3,5 mg/m ³ respirable (TWA)
Solution d'hydroxyde de potassium	1310-58-3	1-3	Solution non répertoriée
Plomb	7439-92-1	0,015-0,02	0,05 mg/m ³ (TWA)
Eau, papier, plastique, tensioactif	7732-18-5	2	Non répertorié

* Source : OSHA 29 CFR 1910.1000 Tableau Z-1 11-01-2012

Aucune pile alcaline zinc-air Energizer ne contient de mercure ajouté.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

Ingestion : ne forcez pas la personne à vomir et ne lui donnez rien à manger ou à boire. Appelez immédiatement un médecin. Pour obtenir des conseils et organiser un suivi, APPELEZ L'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE NATIONALE CHARGÉE DE L'INGESTION DE PILES (800 498 8666) de jour comme de nuit.

Peau et yeux : En cas d'éclatement d'une pile, rincez la peau exposée à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Demandez immédiatement des soins médicaux pour les yeux. Lavez la peau à l'eau et au savon.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

En cas d'incendie, vous pouvez utiliser n'importe quelle classe d'agent extincteur sur ces piles ou sur leur emballage. Rafraîchissez l'extérieur des piles pour éviter leur éclatement si elles ont été exposées au feu.

Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Non applicable aux piles classées en tant qu'articles

POUR CONTENIR ET NETTOYER LES FUITES OU LES DÉVERSEMENTS : En cas d'éclatement d'une pile, évitez tout contact avec la peau et collectez tous les matériaux rejetés dans un récipient métallique doublé de plastique.

PROCÉDURE DE SIGNALEMENT : Signalez tous les déversements conformément aux exigences fédérales, nationales et locales en matière de signalement.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Entreposage : entreposez dans un endroit frais, bien aéré. Les températures élevées peuvent raccourcir la durée de vie de la pile.

Confinement mécanique : si l'enrobage ou le scellement de la pile dans un récipient hermétique ou étanche est nécessaire, contactez votre représentant commercial Energizer Brands, LLC pour connaître les précautions à prendre. Les piles dégagent normalement de l'hydrogène qui, lorsqu'il est combiné à l'oxygène de l'air, peut générer un mélange combustible ou explosif en l'absence de ventilation. Si un tel mélange est présent, des courts-circuits, une température élevée ou des étincelles statiques peuvent provoquer une inflammation.

N'obstruez pas les événements de sécurité des piles. L'encapsulation (enrobage) des piles ne permettra pas leur ventilation et risque de causer un éclatement à haute pression.

Manipulation : la mise en court-circuit accidentel de quelques secondes n'endommagera pas gravement la pile. Les courts-circuits prolongés déchargeront la pile, généreront une quantité importante de chaleur et peuvent entraîner l'ouverture de l'événement de sécurité. Les sources de courts-circuits incluent des piles mises pêle-mêle dans des contenants, des bijoux métalliques, des tables métallisées et des ceintures en métal utilisées pour insérer les piles dans les dispositifs. L'endommagement d'une pile au lithium peut provoquer un court-circuit interne.

Le contenu d'une pile ouverte peut, s'il est exposé à de l'eau, causer un incendie ou une explosion. Les piles endommagées ou écrasées peuvent provoquer un incendie.

Pour souder une pièce à la pile, contactez votre représentant Energizer pour connaître les précautions à prendre afin d'éviter d'endommager l'étanchéité ou de court-circuiter la pile.

Recharge : cette pile est fournie déjà chargée. Elle n'est pas conçue pour être rechargée. Sa recharge peut entraîner des fuites ou, dans certains cas, son éclatement en raison d'une pression élevée. Une recharge accidentelle peut survenir si la pile est installée à l'envers.

Étiquetage : l'étiquette sert d'isolation électrique à l'enveloppe de la pile. L'endommagement de l'étiquette peut accroître le risque de court-circuit.

AVERTISSEMENT : n'installez pas la pile à l'envers, ne la rechargez pas, ne la jetez pas au feu et ne la mélangez pas avec d'autres types de piles. Elle peut exploser ou couler, entraînant des blessures corporelles. **Remplacez toutes les piles en même temps.**

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Non applicable aux piles classées en tant qu'articles

En cas d'éclatement ou de fuite, utilisez une protection pour les mains. Évitez tout contact avec la peau et les yeux

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Non applicable aux articles

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE OU INSTABLE : Stable

INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) : Non applicable aux articles.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Non applicable aux articles.

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION (0 °F) : Non applicable aux articles.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ne se produira pas

CONDITIONS À ÉVITER : Évitez les courts-circuits électriques, les perforations et les déformations

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Non applicable aux articles

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Éliminez correctement la pile une fois déchargée. Utilisez un point de recyclage mis à votre disposition. Les personnes chargées de la collecte des piles doivent respecter les réglementations nationales et fédérales.

Les piles endommagées partiellement déchargées peuvent surchauffer et provoquer des incendies en présence d'autres matériaux combustibles.

SECTION 13 : INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

Jetez la pile conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables. Les techniques d'élimination appropriées incluent l'incinération et l'enfouissement.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

En général, toutes les piles dans toutes les formes de transports (terrestres, aériens ou maritimes) doivent être emballées d'une manière sûre et responsable. Les exigences réglementaires des agences de réglementation stipulent que les piles doivent être emballées de façon à prévenir les courts-circuits et dans un « matériau extérieur résistant » empêchant un éventuel déversement du contenu. Tous les emballages créés pour les piles alcalines Energizer ont été conçus en conformité avec ces exigences réglementaires.

Les piles zinc-air (parfois appelés « piles sèches ») ne sont pas considérées comme des marchandises dangereuses selon l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG), les Règlements des Nations unies concernant les matières dangereuses, les Règlements sur les marchandises dangereuses de l'Association du transport aérien international (IATA), les instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et les Règlements des États-Unis sur les matières dangereuses (49 CFR). Ces piles ne sont pas soumises aux réglementations sur les marchandises dangereuses, à condition qu'elles respectent les exigences des dispositions particulières suivantes :

Organisme réglementaire	Dispositions particulières
ADR	Non réglementé
IMDG	Non réglementé
UN	Non réglementé
US DOT	49 CFR 172.102, disposition 130
IATA	A123
OACI	Non réglementé

Toutes les piles zinc-air Energizer sont conditionnées de manière à éviter les courts-circuits ou le dégagement de quantités dangereuses de chaleur et respectent les dispositions particulières mentionnées ci-dessus. En outre, les règlements de l'IATA relatifs aux marchandises dangereuses et les instructions techniques de l'OACI requièrent la mention « non restreint » et le numéro de disposition particulière A123 sur la lettre de transport aérien si celle-ci est émise.

Pour obtenir des renseignements en cas d'urgence, appelez ChemTel au 1 800 526 4727 (Amérique du Nord) ou au 1 314 985 1511 (international).

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Normes applicables de l'industrie des piles

Normes d'Amérique du Nord	ANSI C18.1M Part 1	ANSI C18.1M Part 2	ANSI C18.4
Normes internationales	IEC 60086-1	IEC 60086-2	IEC 60086-5

15.1 Pile

- SARA/TITLE III** : en tant qu'article, cette pile et son contenu ne sont pas sujets aux exigences de l'Emergency Planning and Community Right-To-Know Act.
- USA EPA Mercury Containing and Rechargeable Battery Management Act de 1996** : pas de mercure ajouté
- Directive 2013/56/UE modifiant la directive européenne 2006/66/CE relative aux piles** : les piles Energizer sont conformes à tous les aspects de la directive

15.2 Généralités

- CPSIA 2008** : exempt
- US CPSC FHSA (16 CFR 1500)** : non applicable, car les piles sont définies en tant qu'articles
- USA EPA TSCA (40 CFR 707.20)** : non applicable, car les piles sont définies en tant qu'articles
- USA EPA RCRA (40 CFR 261)** : Considérées comme des déchets non dangereux conformément aux tests d'inflammabilité, de corrosion, réactifs ou de toxicité

Fiche d'informations relatives à l'article

5. **California Prop 65** : aucune mise en garde n'est requise
6. **Étiquetage DTSC Perchlorate** : aucune mise en garde n'est requise
7. **SVHC selon le règlement REACH de l'UE** : aucune substance extrêmement préoccupante répertoriée dans le règlement REACH n'est présente à plus de 0,1 % masse/masse.
- 8.

15.3 Définitions d'article

1. **Section 1910.1200(c) de la norme sur la communication des dangers de l'OSHA**

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

GLOSSAIRE DES ACRONYMES

ANSI : American National Standards Institute (Institut de normalisation américain)
CPSC : Consumer Product Safety Commission (Commission de sécurité des produits de grande consommation)
CPSIA : Consumer Product Safety Improvement Act (Loi sur l'amélioration de la sécurité des produits de consommation)
DTSC : Department of Toxic Substances Control (Ministère du contrôle des substances toxiques)
EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
FHSA : Federal Hazardous Substances Act (Loi fédérale sur les substances dangereuses)
SGH : Système général harmonisé de communication des dangers
IEC : International Electrotechnical Commission (Commission électrotechnique internationale)
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration sur la sécurité du travail et de la santé humaine)
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)
FDS : Fiche de données de sécurité
SVHC : Substances of Very high Concern (Substances extrêmement préoccupantes)
TSCA : Toxic Substances Control Act (Loi relative au contrôle des substances toxiques)

Energizer a préparé ces fiches d'informations relatives aux articles (protégées par le droit d'auteur) afin de fournir des informations sur les différents systèmes de piles Eveready/Energizer/Rayovac. Les piles sont des articles tels que définis par le SGH et exemptés des critères de classification du SGH (section 1.3.2.1.1 du SGH). Les informations et recommandations énoncées ici sont données de bonne foi, à titre indicatif uniquement et sont jugées exactes à la date de leur préparation. Toutefois, ENERGIZER BRANDS, LLC NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUANT À CES INFORMATIONS ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ LIÉE À LEUR CONSULTATION.